

## Que fait l'Europe pour moi ?

Pour tout savoir : [what-europe-does-for-me.eu/fr](http://what-europe-does-for-me.eu/fr)

# Le 26 mai 2019, élisez les députés européens !

**E**n France, le **dimanche 26 mai 2019**, les électeurs procéderont à l'élection des députés qui siègeront, pour un mandat de 5 ans, au sein du Parlement européen dans lequel la France dispose de **79 sièges** sur 705 au total. Il s'agit d'une élection à un seul tour.

Vous ne pouvez pas vous rendre au bureau de vote à la date du scrutin ?

Vous pouvez établir une procuration de vote auprès du tribunal d'instance, du commissariat de police ou de la gendarmerie de votre résidence ou lieu de travail.

## Il est encore temps de s'inscrire sur la liste électorale !

Peuvent voter les **citoyens français** inscrits sur la liste électorale et les **citoyens européens** inscrits sur la liste électorale complémentaire spécifique à l'élection des représentants au parlement européen.

Un citoyen européen peut voter aux élections municipales ainsi qu'aux élections européennes. Mais pour cela, il doit être inscrit sur la liste électorale complémentaire correspondant à l'élection. À titre d'exemple, l'inscription d'un citoyen européen sur la liste complémentaire spécifique aux élections municipales ne lui permet pas de voter lors des européennes.

Pour être inscrit sur la liste électorale d'une commune, il faut avoir 18 ans révolus, jouir de ses droits civils et politiques et justifier d'une attache avec la commune, c'est-à-dire :

- avoir son domicile réel dans la commune ou y résider depuis au moins 6 mois
- figurer au rôle d'une contribution directe locale (taxe d'habitation, taxe foncière...) pour la 2<sup>ème</sup> année sans interruption
- être le gérant ou l'associé majoritaire d'une société figurant au rôle
- être assujéti à une résidence obligatoire
- être l'enfant de moins de 26 ans d'un électeur qui a son domicile ou sa résidence depuis 6 mois dans la commune

Finies la révision annuelle des listes électorales et les demandes d'inscription à faire parvenir en mairie avant le 31 décembre !

Pour pouvoir voter à l'élection européenne, vous pouvez demander votre inscription jusqu'au

## 30 mars

et même 31 mars sur Internet

Passé cette date, les demandes d'inscription restent possibles jusqu'au 16 mai, pour quelques cas exceptionnels seulement (par exemple pour un électeur naturalisé après le 30 mars ou contraint d'établir son domicile dans une commune pour des raisons professionnelles après le 30 mars...)

## Une circonscription nationale

Si en 2014, les électeurs devaient voter pour une liste établie à un niveau interrégional, cette année, l'élection européenne s'effectuera dans le cadre d'une circonscription nationale unique. Les listes présentées seront donc les mêmes dans toute la France.

## Je vote pour... quoi ?

Seule institution de l'Union européenne (UE) élue directement par les citoyens, le Parlement européen exerce 3 champs de compétences :

**La législation européenne** : il participe à l'adoption des actes juridiques avec le Conseil de l'UE et peut demander à la commission européenne de soumettre les propositions de textes qui lui semblent nécessaires.

**Le budget** : il établit, avec le Conseil de l'UE, le budget de l'Union.

**Le contrôle de l'exécutif** : le président de la Commission européenne est élu par le Parlement et le choix des autres membres est soumis à son approbation. Il peut censurer la Commission qui doit alors démissionner...